

Procès-verbal de séance
Conseil Municipal de la Commune de Naucelle
Séance du 2 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux avril à vingt heures zéro minutes, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres 19	Présents : ANIEL Sandrine, BARRAU Damien, CLEMENT Karine, COUDERC Christian, DELSOL Brigitte, DOULS Ronan, DOUZIECH Olivier, FIRMIN Virginie, FLOUEST Nicolas, LEROY Christophe, MAUREL François, MORENO Linda, ROMAIN Laurence, ROUSSELIN Manon, SALERES Christian, SUDRES Régine, TROUCHE Anne, VALETTE Isabelle.
Présents 18	
Votants 19	Absent(s), excusé(s): ROUTABOUL Jacky Pouvoir(s) : ROUTABOUL Jacky à CLEMENT Karine

Secrétaire de séance : Madame ROUSSELIN Manon

ORDRE DU JOUR

- Nomination du secrétaire de séance
- Arrêt du procès-verbal des séances précédentes ;
- Création et composition des commissions communales ;
- Désignation des délégués et correspondants auprès des divers organismes extérieurs ;
- Compte financier unique CFU – Budget principal et budgets annexes (assainissement et lotissements) ;
- Clôture du budget annexe du lotissement Bellevue ;
- Affectation des résultats anticipée de l'exercice 2025 ;
- Fiscalité directe : vote des taux des taxes 2026 ;
- Subventions aux associations 2026 ;
- Fonds de concours pour les travaux de voirie 2025 ;
- Acquisition de matériel roulant ;
- Fixation d'une nouvelle durée d'amortissements ;
- Ouverture d'un code service dédié à l'activité de vente de terrain à bâtir, soumise à la TVA au réel normal, dans le cadre de la cession d'une parcelle ;
- Budget principal, budget annexe assainissement et budget annexe du lotissement de Cirou 2026 ;
- Information des décisions prises par délégation du Conseil Municipal au Maire ;
- Questions diverses.

Délibération n° 20260402 01

OBJET : Nomination du secrétaire de séance

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce secrétaire des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Il s'agit de nommer le secrétaire de la séance de ce jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
- NOMME Madame Manon ROUSSELIN secrétaire de séance.

Délibération n° 20260402 02

OBJET : Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil du 11 décembre 2025 et du 22 mars 2026

Madame le Maire soumet le procès-verbal de la séance précédente, dont un exemplaire a été adressé à chaque élu, à l'approbation de l'Assemblée.

Il s'agit d'approuver, avec ou sans observation, le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 11 décembre 2025 et le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 22 mars 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Approuve et arrête le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2025 et celui de la séance du 22 mars 2026 sans observation.

Délibération n° 20260402 03

OBJET : Création et composition des commissions communales

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le conseil est libre de créer les commissions qui lui semblent utiles au bon fonctionnement de la commune, soit pour la durée du mandat, soit pour un but précis.

En ce début de mandat, il convient de décider de la composition des commissions communales permanentes chargées, comme le prévoit le code général des collectivités territoriales, de préparer le travail et les pistes de décisions qui seront ensuite validées par le conseil municipal.

Le maire est de droit président de toutes les commissions, le responsable de chacune d'elles en est le vice-président.

La fréquence de réunion des commissions est variable et fonction de l'actualité. Les commissions sont réunies à l'initiative de leur responsable mais peuvent aussi être convoquées sur demande de l'un de leurs membres. Certaines commissions se réunissent ensemble quand les décisions sont transversales. Des membres extérieurs au conseil municipal peuvent être ponctuellement associés aux réunions de travail s'ils apportent leur expertise certaine.

Le conseil municipal, ouï l'exposé et après avoir en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de définir comme suit les commissions communales et les membres qui les composent, dont la durée, sauf décision contraire, est celle du présent mandat :

1- Commission DEVELOPPEMENT LOCAL ET VIE ECONOMIQUE

FONCTION et/ou SECTEUR	NOM Prénom
RESPONSABLE de la commission	DOUZIECH Olivier
Foires et marchés	MAUREL François
Agriculture	BARRAU Damien
Commerces & artisanat	ROUTABOUL Jacky, ROUSSELIN Manon, FLOUEST Nicolas
Autres membres	LEROY Christophe, FIRMIN Virginie, SUDRES Régine, DOULS Ronan, MORENO Linda

2- Commission SOLIDARITES ET SERVICES A LA POPULATION

FONCTION et/ou SECTEUR	NOM Prénom
RESPONSABLE de la commission	FIRMIN Virginie
Affaires scolaires	ANIEL Sandrine
Jeunesse	MORENO Linda
Conseil municipal Jeunes CMJ	ROMAIN Laurence
Autres membres	SALERES Christian, MAUREL François, COUDERC Christian, SUDRES Régine

3- Commission COMMUNICATION, CULTURE, VIE ASSOCIATIVES, EQUIPEMENTS SPORTIFS

FONCTION et/ou SECTEUR	NOM
RESPONSABLE de la commission	COUDERC Christian
Cérémonies	SUDRES Régine
Culture	VALETTE Isabelle
Quincaillerie et conférences	DELSOL Brigitte
Vie associative et équipements sportifs	SALERES Christian et DOUZIECH Olivier
Autres membres	BARRAU Damien, TROUCHE Anne, ANIEL Sandrine, FLOUEST Nicolas, MORENO Linda,

4- Commission AMENAGEMENT ET CADRE DE VIE

FONCTION et/ou SECTEUR	NOM
RESPONSABLE de la commission	TROUCHE Anne
Travaux et équipes techniques	LEROY Christophe
Voirie	VALETTE Isabelle
Autres membres	FLOUEST Nicolas, ROUTABOUL Jacky, BARRAU Damien, MAUREL François, DOULS Ronan

5- Commission FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

FONCTION et/ou SECTEUR	NOM
RESPONSABLE de la commission	DOULS Ronan
CCID et impayés	DELSOL Brigitte
Suivi subventions avec les partenaires	FLOUEST Nicolas
Autres membres	ROUTABOUL Jacky, DOUZIECH Olivier, SALERES Christian

- CHARGE Madame la Maire de la mise en œuvre de cette décision.

Délibération n° 20260402 04

OBJET : Désignation des délégués et correspondants auprès des divers organismes extérieurs

Madame le Maire informe le conseil qu'au début de chaque mandat, il convient de désigner les représentants de la commune auprès des divers organismes extérieurs, dont des syndicats de communes et les syndicats mixtes, au vu de leurs statuts respectifs.

Le conseil municipal, ouï l'exposé et après avoir en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DESIGNER les délégués et représentants ci-après :

ORGANISMES	Proposition délégués 2026
Centre National d'Action Sociale (CNAS)	1 délégué élus : Virginie FIRMIN 1 délégué agent : Nathalie GOMBERT
SMAEP du Viaur	2 délégués élus titulaires : Karine CLEMENT et François MAUREL 2 délégués élus suppléants : LEROY Christophe et SALERES Christian

Représentant Aveyron Ingénierie	1 représentant élu titulaire : Karine CLEMENT <i>Et autorisation membre du CA si désignée par le collège des communes</i>
Fédération des VILLAGES ETAPES	1 représentant élu titulaire : Régine SUDRES 1 référent commerçant : Jacky ROUTABOUL 1 référent tourisme : SUDRES Régine 1 référent communication : Christian COUDERC 1 référent agent administratif : Nathalie GOMBERT
SMICA	1 délégué élu titulaire : Christian COUDERC
SIEDA	1 délégué élu titulaire : Christian COUDERC

- DIT que les délégués et représentants ainsi désignés exerceront leur mandat pour la durée du mandat de l'assemblée délibérante, sauf nouvelle décision de celle-ci.
 - CHARGE Madame le Maire de la mise en œuvre de cette décision.
- La présente délibération sera transmise à la Préfecture au titre du contrôle de légalité et aux divers organismes concernés.

Délibération n° 20260402 05

OBJET : Compte Financier Unique CFU du budget principal et budgets annexes

Madame le Maire et Monsieur Ronan DOULS, Responsable de la commission Finances, administration Générale et suivi budgétaire, présentent le CFU pour le budget principal ainsi que pour tous les budgets annexes.

Les résultats, pour l'exercice 2025, des CFU sont présentés pour chaque budget tous mouvements (réels et ordres).

Budget Principal (M57)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
011-Charges à caractère général	594 648.89	013 - Rbt sur rémunérations pers.	46 271.02
012- Charges de personnel	718 482.24	70- Produits de services	114 445.10
65 -Autres chgs de gestion courante	271 941.43	73 - Impôts et taxes	222 932.01
66- Charges financières	30 029.42	731 - Fiscalité locale	830 602.50
67 - Charges exceptionnelles	0.00	74 - Dotations et participations	855 722.78
042-Opérations d'ordre de transfert entre sections	45 125.00	75 - Autres produits gestion courante	158 756.50
		76 - Produits financiers	8.85
		77 - Produits spécifiques	13 422.18
Total Dépenses	1 660 226.98	Total Recettes	2 242 160.94
Résultat de l'exercice			581 933.96
Excédent antérieur			964 073.60
Excédent de clôture			1 546 007.56

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
204 - Subvention d'équipement versées	62 720.66	13- Subvention d'investissement	322 018.15
21 -23 investissements	559 356.13	1068- Affectation excédent SF	215 037.91
10 - Dotations (FCTVA+ taxe d'aménagement)	1 831.36	10 - Dotations (FCTVA+ taxe d'aménagement)	76 188.53
16 - Emprunts et dettes assimilées	116 910.39	16 - Emprunts et dettes assimilées	1 080 000.00
165 - Dépôts et cautionnements	1 506.19	165- Dépôts et cautionnements	1 629.66
21 - Immobilisation corporelle	0.00	21 - Immobilisation corporelle	744.05
27 - Autres immobilisations financières	0.00	27- Autres immobilisations financières	244 774.84
040- Opérations d'ordre	0.00	040 - Opération d'ordre	45 125.00
041 - Opération patrimoniale	3 520.20	041 - Opération patrimoniale	3 520.20
Total Dépenses	745 844.93	Total Recettes	1 989 038.34
<i>Solde d'exécution de l'exercice</i>			1 243 193.41
<i>Solde d'exécution antérieur reporté</i>			23 262.09
<i>Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire</i>			3 396.00
<i>Solde d'exécution cumulé</i>			1 269 851.50
<i>RESTES A REALISER en dépenses</i>			977 000.00
<i>RESTES A REALISER en recettes</i>			446 604.00
<i>Solde d'exécution consolidé</i>			739 455.50

Budget annexe Assainissement (M49)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
011-Charges à caractère général	29 101.26	70- Redevances	212 325.35
012- Charges de personnel	8 220.07	74- Subv. d'exploitation	0.00
014 - Atténuation de produits	20 629.00	75- Autres produits gestion courante	2 114.88
65 - perte sur créance irrécouvrable	0.00	77 - Produits exceptionnels	2 458.21
66- Charges financières	4 851.63		
67 - Charges exceptionnelles	775.68		
042-Opérations d'ordre (amortissement immos)	93 691.00	042- Opérations d'ordre (quote-part subv)	18 967.39
Total Dépenses	157 268.64	Total Recettes	235 865.83
<i>Résultat de l'exercice</i>			78 597.19
<i>Excédent antérieur</i>			243 324.90
<i>Excédent de clôture</i>			321 922.09

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
203 - Etudes	23 774.51	10 - Dotations, fonds divers et réserves	9 198.32
		13 - Subventions d'investissement	0.00
21- 23 Immo Corporelles	8 726.73	21- 23 Immo Corporelles	0.00
		16 - Emprunts	0.00
16 - Emprunts et dettes assimilées	43 477.64	106- Affectation excédent Section fonctionnement N-1	0.00
040-Opérations d'ordre (quote-part subv)	18 967.39	040- Opérations d'ordre (amortissement immos)	93 691.00
Total Dépenses	94 946.27	Total Recettes	102 889.32
<i>Solde d'exécution de l'exercice</i>			7 943.05
<i>Solde d'exécution antérieur reporté</i>			227 985.37
<i>Solde d'exécution cumulé</i>			235 928.42
<i>RESTES A REALISER en dépenses</i>			200 000.00
<i>RESTES A REALISER en recettes</i>			0.00
<i>Solde d'exécution consolidé</i>			35 928.42

Budget annexe Lotissement de BELLEVUE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
011 - Charges à caractère général	0.00	70-Produits des services, du domaine et ventes	89 871.74
65 - autres charges de gestion courant		75 - autres produits de gestion courante	43 282.24
042 - Opérations d'ordre (stock initial)	106 670.92	042 - Opérations d'ordre (stock final)	0.00
Total Dépenses	106 670.92	Total Recettes	133 153.98
Résultat de l'exercice			26 483.06
Solde d'exécution antérieur reporté			-26 483.06
Résultat cumulé			0.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
16- Emprunts et dettes assimilées	244 374.84	040-Opérations d'ordre (stock initial)	106 670.92
040-Opérations d'ordre (stock final)	0.00		
Total Dépenses	244 374.84	Total Recettes	106 670.92
Solde d'exécution de l'exercice			-137 703.92
Solde d'exécution antérieur reporté			137 703.92
Solde d'exécution cumulé			0.00

Budget annexe Lotissement de CIROU

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
011-Charges à caractère général (cpté 6015 et 605)	4 500.00	75-Autres produits de gestion courante	0.00
042-Opérations d'ordre (stock initial)	0.00	042- Opérations d'ordre (stock final)	2 750.00
Total Dépenses	4 500.00	Total Recettes	2 750.00
Résultat de l'exercice			-1 750.00
Solde d'exécution antérieur reporté			0.00
Résultat cumulé			-1 750.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
040-Opérations d'ordre (stock final)	2 750.00	040-Opérations d'ordre (stock initial)	0.00
168748 - Remboursement BG	0.00	1687 - avance du BG	0.00
Total Dépenses	2 750.00	Total Recettes	0.00
Solde d'exécution de l'exercice			-2 750.00
Solde d'exécution antérieur reporté			0.00
Résultat cumulé			-2 750.00

Après avoir présenté les différents résultats, Madame le Maire se retire.

Monsieur Olivier DOUZIECH, 1er Adjoint, propose d'approuver le compte financier unique CFU pour l'ensemble des budgets, tel que présentés.

Le conseil municipal, oui l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le compte financier unique CFU – Budget principal et budgets annexes (assainissement et lotissements) ;
- Donne quitus à Madame le Maire pour la gestion de la collectivité en 2025.

Délibération n° 20260402 06

OBJET : Clôture du budget annexe du lotissement Bellevue

Madame la Maire et Monsieur Ronan DOULS rappellent au Conseil Municipal que la commune de Naucelle a réalisé un lotissement communal nommé « Bellevue », comprenant six lots. Un budget annexe dédié, « Lotissement Bellevue », a été créé par délibération du Conseil municipal en date du 14 avril 2021, puis complété par celle du 10 octobre 2021. À ce jour, tous les lots ont été cédés. Il est précisé que le budget ne comporte plus de mouvements comptables, l'ensemble des opérations étant désormais finalisé.

En conséquence, Madame la Maire invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur la clôture du budget du lotissement de Bellevue au 31 décembre 2025.

Le conseil municipal, ouï l'exposé et après avoir en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE la clôture du budget du lotissement de Bellevue au 31 décembre 2025. Le solde restant sera intégré au budget principal.
- CHARGE Madame la Maire de la mise en œuvre de cette décision.

Délibération n° 20260402 07

OBJET : Affectation des résultats de l'exercice 2025

Madame le Maire et Monsieur Ronan DOULS, Responsable de la commission Finances, Administration Générale et suivi budgétaire, rappellent qu'il est nécessaire d'affecter les résultats de l'exercice 2025 et proposent une affectation comme suit :

Budget général de la Commune :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	581 933,96
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	964 073,60
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	1 546 007,56
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	1 269 851,50
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-530 396,00
Besoin de financement F. = D. + E.	0.00
AFFECTATION =C. = G. + H.	1 546 007,56
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0.00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	1 546 007,56
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Budget annexe Assainissement :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	78 597,19
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0.00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u> D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	243 324,90
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	321 922,09
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	235 928,42
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	-200 000,00
Besoin de financement = e + f	0.00
AFFECTATION (2) = d.	321 922,09
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0.00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	321 922,09
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

Budget annexe Lotissement de Cirou :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-1 750,00
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0.00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	-1 750,00
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-2 750,00
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0.00
Besoin de financement F. = D. + E.	2 750,00
AFFECTATION =C. = G. + H.	0.00
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0.00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0.00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	-1 750,00

Le conseil municipal, ouï l'exposé et après avoir en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide l'affectation des résultats comme indiqués ci-dessus,
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision.

Délibération n° 20260402 08

OBJET : Fiscalité directe : vote des taux des taxes 2026

Conformément à l'article 1636-B du CGI, Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune est appelée à voter les taux de la **fiscalité directe pour l'année 2026**.

Madame le maire propose de ne pas augmenter la pression fiscale liés ces taxes et de voter la reconduction les taux comme suit :

TAXES	Anciens taux	Taux proposés
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	37.19 %	37.19 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	84.49 %	84.49 %
Taxe d'habitation (TH)	9.08 %	9.08 %

Le conseil municipal, ouï l'exposé et après avoir en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide de voter en 2026 les taux de taxes tels que présentés ci-dessus,
- Charge Madame le Maire de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer l'état n°1259 correspondant.

OBJET : Subventions aux associations 2026

Monsieur Olivier DOUZIECH, 1^{er} adjoint en charge des Sports et associations, rappelle que le conseil municipal par délibération du mois de décembre 2021, a validé un changement dans la méthode de calcul des subventions attribuées aux associations avec un montant attribué soit forfaitairement, soit en fonction du nombre, âge des licenciés ou finalité de l'association.

Monsieur Olivier DOUZIECH présente les propositions d'attribution des subventions en **2026** validées par les commissions communales associations et finances en date du 16 février 2026 :

BENEFICIAIRES	2026
AAPPMA	300.00 €
ADMR - secrétariat & aide à domicile	7 081.00 €
Amicale des sapeurs-pompiers	2 290.00 €
Amicale laïque	500.00 €
Amis de la fontanelle	150.00 €
APE Jules Ferry	160.00 €
OGEC Saint Martin	160.00 €
AS Jean Boudou	200.00 €
AS St Martin	200.00 €
BARAQUADABRA chantier jeune	1 500.00 €
BBN - jeunes & séniors	1 465.00 €
Bougez Dansez Naucellois	1 045.00 €
CEPEN (culture et patrimoine en naucellois)	300.00 €
Cent vallées Orientation 12	305.00 €
Chorale Echo des cent vallées	200.00 €
Comité d'Animation	200.00 €
Comité d'Animation - Festival folklo	500.00 €
Comité des Fêtes	1 500.00 €
Echiquier du Segala	350.00 €
Ecole J.d'Arc OGEC Classes découvertes	1 100.00 €
Ecole Jules Ferry USEP Classes découvertes	3 000.00 €
Ecole Jules Ferry USEP	150.00 €
Elan Naucellois	300.00 €
FCN - jeunes	1 605.00 €
FCN - seniors	800.00 €
Génération Mouvement	300.00 €
Le Calame et la Vigne	500.00 €

Lous Clavelous	350.00 €
Lyre Naucelloise - jeunes	1 800.00 €
Maison Familiale Rurale	610.00 €
Musicales en Naucellois Citron Bleu	750.00 €
Naucelle Actions	1 500.00 €
Naucelle Actions - Festival BD	2 500.00 €
Naucelle Gare Animation	310.00 €
Pétan Club - séniors	400.00 €
Photo club Naucellois	200.00 €
Randonneurs du Naucellois	675.00 €
RASED	120.00 €
Restos du cœur	200.00 €
Rue du Four CAN	200.00 €
Rugby Club Naucellois	1 410.00 €
Secours catholique Caritas France	100.00 €
Segala Boxing club	740.00 €
Segala Cancer	100.00 €
Ségali Gang	300.00 €
Société de Chasse	230.00 €
Sports Quilles Naucellois	400.00 €
Tennis Padel Naucellois	1 625.00 €
Vélo Club Naucellois	610.00 €
Western Dance	410.00 €
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES 2026	
2026 FCN 90 ANS	1 000.00 €
2026 Rue du Four CAN complément	250.00 €
2026 Autres demandes exceptionnelles	2 049.00 €
TOTAL	45 000 €

Le conseil municipal, ouï l'exposé et après avoir en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés (*abstentions de Messieurs Nicolas FLOUEST, Christian SALERES, François MAUREL et Madame Régine SUDRES*) :

- Adopte les subventions telles que présentées ci-dessus,
- Charge Madame le Maire de la mise en œuvre de cette décision.

Délibération n° 20260402 10

OBJET : Fonds de concours pour les travaux de voirie 2025

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le tableau récapitulatif par Commune, des dépenses de voirie de l'exercice 2025. Le Conseil communautaire a délibéré le 17 février 2026 sur l'approbation du fonds de concours à apporter par la Commune aux travaux de voirie.

Conformément à la Loi, le fonds de concours ne doit pas dépasser 50 % des dépenses d'investissement, déduction faite des subventions.

Le programme des travaux de voirie de compétence communautaire pour 2025 s'élève à 1 779 103,03 € HT (travaux arrêtés au 31 décembre 2025 et portés en dépenses d'investissement de la Communauté de communes à l'opération 040)

Les subventions suivantes ont été attribuées à la Communauté de communes pour ces travaux de voirie en 2025 :

Subvention DETR pour la voirie de compétence communautaire, exercice 2025 : 90 000 €

Le fonds de concours à apporter par la Commune s'élève à **3 101.88 €**.

Le total des fonds de concours apportés par les Communes s'élève à 149 235,14 € Le reste à charge pour la Communauté de communes est donc de 1 539 867,89 €.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir adopter ce fonds de concours de la Commune à la Communauté de communes pour le financement des travaux de voirie 2025.

Le conseil municipal, ouï l'exposé et après avoir en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Vu les investissements de la Communauté de communes sur les voiries de compétence communautaire,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 17 février 2026 approuvant de manière concordante, ce fonds de concours,

- DECIDE d'approuver la constitution d'un fonds de concours d'un montant de **3 101.88 €** de la Commune à la Communauté de communes, pour l'opération des travaux de voirie 2025 ;
- Charge Madame le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 20260402 11

OBJET : Acquisition de matériel roulant

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil que le tracteur actuel Renault ARES est ancien et que des réparations très conséquentes sont à prévoir.

Aussi, l'équipe technique (ancien adjoint aux travaux, personnel encadrant et utilisateur) s'était mise en recherche d'un nouvel engin pour le remplacer. Ils se sont rendus sur site pour essayer un modèle qui correspondait aux attentes de la collectivité avec reprise de l'actuel.

Madame le Maire propose donc l'acquisition d'un nouveau tracteur type JOHN-DEERE 6105MC à Agri-Pole de Calmont et ses accessoires pour un montant global de 58 667 € HT soit 70 400 € TTC.

La reprise du tracteur actuel et de ses accessoires sera réalisée par Agri-Pole de Calmont pour un montant total de 9 000 € HT soit 10 800 € TTC.

Le conseil municipal, ouï l'exposé et après avoir en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'acquisition du tracteur type JOHN-DEERE 6105MC et ses accessoires à Agri-Pole de Calmont pour un montant global de 58 667 € HT soit 70 400 € TTC ;
- approuve la reprise du tracteur actuel et de ses accessoires par Agri-Pole de Calmont pour un montant total de 9 000 € HT soit 10 800 € TTC ;
- décide l'ouverture des crédits nécessaires à cette acquisition au Budget Principal 2026 ;
- Charge Madame le Maire de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les documents correspondant.

Délibération n° 20260402 12

OBJET : Ouverture d'un code service dédié à l'activité de vente de terrain à bâtir, soumise à la TVA au réel normal, dans le cadre de la cession d'une parcelle

Madame le Maire rappelle que la commune n'est pas assujettie à la TVA sur son budget principal. Toutefois, la commune ayant engagé une opération de vente d'un terrain à bâtir, cadastré section D n°1286, cette opération impose :

- L'assujettissement spécifique de cette activité à la TVA au régime du réel normal,
- La mise en place d'une périodicité déclarative trimestrielle,
- L'ouverture d'un code service dédié, permettant d'isoler comptablement les opérations taxables de la commune, sans modifier le régime fiscal du budget principal.

Le conseil municipal, ouï l'exposé et après avoir en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide d'ouvrir un code service spécifique intitulé :
« Vente de terrain à bâtir – TVA au réel normal – Déclarations trimestrielles ».
- Précise que cette ouverture est rendue nécessaire par la vente de la parcelle D 1286, opération entrant dans le champ d'application de la TVA.
- Rappelle que la commune n'est pas assujettie à la TVA sur son budget principal, et que ce code service permettra d'isoler les opérations taxables liées à la vente de terrains à bâtir.
- Approuve l'assujettissement de cette activité à la TVA au régime du réel normal, avec périodicité trimestrielle.
- Autorise Madame le Maire à effectuer l'ensemble des démarches administratives, fiscales et comptables nécessaires auprès de la Direction générale des finances publiques (DGFIP).

Délibération n° 20260402 13

OBJET : Fixation d'une nouvelle durée d'amortissements des immobilisations

Madame Le maire expose aux membres du conseil municipal qu'il s'agit de modifier et compléter la délibération relative aux amortissements prise le 8 avril 2025 sur la durée de l'amortissement des subventions d'équipements versées comme suit :

Imputation	Libellé	Durée d'amortissement
Compte 204	Subventions d'équipement de biens mobiliers, matériel ou études auxquelles sont assimilées les aides à l'investissement consenties aux entreprises	5 ans
	Subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé	5 ans
	Subventions finançant des biens immobiliers ou des installations	15 ans
	Subventions finançant des projets d'infrastructures d'intérêt national (logement social, réseau très haut débit ...)	40 ans

Le conseil municipal, ouï l'exposé et après avoir en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve la durée des amortissements telles que définies ci-dessus ;
- Charge Madame le Maire de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les documents correspondants.

OBJET : Budget principal (M57) 2026

En préambule, Madame le Maire confirme que les membres du conseil municipal, conformément aux articles 92 et 93 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique qui imposent de nouvelles obligations de transparence, ont été informés des indemnités perçues par les élus de la commune.

Madame le Maire et Monsieur Ronan DOULS, Responsable de la commission Finances, présentent une proposition de budget primitif détaillé conformément aux tableaux simplifiés ci-dessous, après avis favorable de la commission Finances :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	BP 2026	Recettes	BP 2026
011-Charges à caractère général	707 900.00	013 - Rbt sur rémunérations pers.	42 000.00
012- Charges de personnel	760 500.00	70- Produits de services	125 500.00
65 -Autres chgs de gestion courante	246 610.00	73 - Impôts et taxes	217 000.00
66- Charges financières	32 000.00	731-Fiscalité locale	864 000.00
67 - Charges exceptionnelles	3 000.00	74 - Dotations et participations	749 335.00
014- atténuation de produits	0.00	75 - Autres produits de gestion courante	170 500.00
042-Opérations d'ordre de transfert entre sections	52 157.00	76 - Produits financiers	10.00
023-Virement section d'investissement	1 915 185.56	77 - Produits exceptionnels	3 000.00
		002 -Excédent 2025	1 546 007.56
Total Dépenses	3 717 352.56	Total Recettes	3 717 352.56

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	BP 2026	Recettes	BP 2026
204 - Subventions d'équipement versées	77 321.00	13- Subvention d'investissement	1 023 370.00
10 - Dotation, Fond divers et réserves	3 000.00	10 - Dotation, Fond divers et réserves	85 000.00
23 - investissements	3 175 347.06	1068- Affectation excédent SF	0.00
16 - Emprunts et dettes assimilées	132 500.00	16 - Emprunts et dettes assimilées	100 000.00
27 - Autres immobilisations financières	711 500.00	165 - Dépôts et cautionnements reçus	2 500.00
		27 - Autres immobilisations financières	2 000.00
		024 - Produits de cession	180 000.00
		021 - Virement de la section de fonctionnement	1 915 185.56
040 - opération d'ordre	0.00	040 - opération d'ordre	52 157.00
041- Opération patrimoniale	51 500.00	041 - Opération patrimoniale	51 500.00
Total Dépenses	4 151 168.06	Total Recettes	3 411 712.56
RESTES A REALISER en dépenses	977 000.00	RESTES A REALISER en recettes	446 604.00
R001 - solde d'exécution négatif reporté	0.00	R001 - solde d'exécution positif reporté	1 269 851.50
Total Dépenses	5 128 168.06	Total Recettes	5 128 168.06

Le conseil municipal, ouï l'exposé et après avoir en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Adopte le budget principal **2026** tel que présenté ;
- Charge Madame le Maire de son exécution.

Délibération n° 20260402 15

OBJET : Budget annexe assainissement (M49) 2026

Madame le Maire et Monsieur Ronan DOULS, Responsable de la commission Finances, présentent une proposition de budget annexe assainissement détaillé conformément aux tableaux simplifiés ci-dessous, après avis favorable de la commission Finances :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	BP 2026	Recettes	BP 2026
011-Charges à caractère général	133 400.00	70- Redevances	225 000.00
012- Charges de personnel	10 000.00	74- Subv. d'exploitation	0.00
014- Atténuation de produits	0.00	75- Produits exceptionnels	1 010.00
65 - perte sur créance irrécouvrable	1 000.00	77 - Produits exceptionnels	2 000.00
66- Charges financières	4 920.19	74 - Virement du budget général	0.00
67 - Charges exceptionnelles	1 000.00	040- Opérations d'ordre (quote-part subv)	88 641.46
042-Opérations d'ordre (amortissement immos)	136 973.98		
023-Virement section d'investissement	351 279.38	002 - Excédent 2025	321 922.09
Total Dépenses	638 573.55	Total Recettes	638 573.55

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	BP 2026	Recettes	BP 2026
		Solde d'exécution antérieur reporté	235 928.42
20- Frais d'études	0.00	13- Subvention d'investissement	100 000.00
21- 23 Immo Corporelles	495 040.32	10 - FCTVA	3 500.00
16 - Emprunts et dettes assimilées	44 000.00	1068- Affectation excédent Section fonctionnement N-1	0.00
041- Opérations patrimoniales	26 782.74	041- Opérations patrimoniales	26 782.74
042-Opérations d'ordre (quote-part subv)	88 641.46	040- Opérations d'ordre (amortissement immos)	136 973.98
		Virement de la section de fonctionnement	351 279.38
Total	654 464.52	Total Recettes	854 464.52
RESTES A REALISER en dépenses	200 000.00	RESTES A REALISER en recettes	0.00
Total Dépenses	854 464.52	Total Recettes	854 464.52

Le conseil municipal, oui l'exposé et après avoir en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Adopte le budget annexe assainissement **2026** tel que présenté ;
- Charge Madame le Maire de son exécution.

Délibération n° 20260402 16

OBJET : Budget annexe Lotissement CIROU 2026

Madame le Maire et Monsieur Ronan DOULS, Responsable de la commission Finances, présentent une proposition du budget annexe du lotissement de Cirou détaillés conformément aux tableaux simplifiés ci-dessous, après avis favorable de la commission Finances :

CIROU - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	BP 2026	Recettes	BP 2026
011-Charges à caractère général (cpte 6015, 605 et 6045)	705 000.00	70- Vente de Terrain	0.00
65888- Reliquat TVA	5.00	75888 - Autres produits	5.00
71355 - 040-Opérations d'ordre (stock initial)	2 750.00	71355 - 042- Opérations d'ordre (stock final)	709 500.00
002- résultat fonct.reporté déficit	1 750.00	75822 - Subvention exceptionnelle	0.00
Total Dépenses	709 505.00	Total Recettes	709 505.00

CIROU - SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	BP 2026	Recettes	BP 2026
16 - Remboursement capital		168748 - dette BP	709 500.00
3555 - 040-Opérations d'ordre (stock final)	709 500.00	3555 - 2750040-Opérations d'ordre (stock initial)	2 750.00
001 Déficit inv.reporté	2 750.00	001-Résultat inv.reporté	0.00
Total Dépenses	712 250.00	Total Recettes	712 250.00

Le conseil municipal, ouï l'exposé et après avoir en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Adopte le budget annexe du lotissement de **Cirou 2026** tel que présenté ;
- Charge Madame le Maire de son exécution.

Information n° 20260402 17

OBJET : Informations des décisions prises par délégation du Conseil Municipal au Maire

- DROIT DE PREEMPTION

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de sa délégation, elle n'a pas exercé de droit de préemption :

Numéro	date réception	n° cadastre	adresse	Surface totale	Nature
1	24/12/2025	A 975	70 IMPASSE EDMOND ISSAC	315 m ²	Bâtiment + terrain
2	31/12/2025	C 399	13 Rue Le Val	586 m ²	Bâtiment + terrain
3	09/01/2026	B 1718	16 Impasse de la Fontaine	776 m ²	Bâtiment + terrain
4	13/01/2026	B 289, 290	30 Avenue de Rodez	302 m ²	Bâtiment + terrain
5	27/01/2026	B 1635, 1637, 1638, 2157,2159, 2160	37 Avenue de la Gare	1240 M ²	Bâtiment + terrain
6	28/02/2026	B 2152	Chemin de la rivière	1835 m ²	Terrain
7	11/03/2026	B 2477 et 2479	56 impasse des bleuets	1011 m ²	Terrain
8	11/03/2026	B 456	15 BD Eugène Viala	181 m ²	Bâtiment + terrain
9	13/03/2026	B 581, 1117	38 Rue Gilbert Imbert	428 m ²	Bâtiment + terrain
10	14/03/2026	B 2246	60 Rue Des Fauvettes	609 m ²	Bâtiment + terrain
11	19/03/2026	B 1720	54 Impasse de la Fontaine	441 m ²	Bâtiment + terrain
12	21/03/2026	B 210	18 Boulevard Eugène Viala	97 m ²	Bâtiment

13	24/03/2026	B 1291	1 Rue Notre Dame	579 m ²	Bâtiment + terrain
----	------------	--------	------------------	--------------------	--------------------

Rien de restant à l'ordre du jour, la séance est close à 23h30.

Manon ROUSSELIN
Secrétaire de Séance

Karine CLEMENT
Maire de Naucelle